

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Juillet

La Question du Siam

On ne saurait dire que c'est avec stupéfaction que l'on a appris en France l'incident qui vient de surgir à l'embouchure du Ménam et à l'endroit duquel subsiste à cette heure une obscurité que les commentaires plus ou moins malveillants de la presse anglaise ne sont pas de nature à dissiper.

Ce qui semble certain, dès cette heure, c'est que les bâtiments commandés par l'amiral Humann ont été traités canoniquement par les forts siamois et qu'en franchissant la barre du fleuve, ils n'ont fait que répondre à une agression qui constitue, au premier chef, une violation flagrante du droit des gens.

L'honneur du pavillon français a été sauvegardé ; plus que jamais nous vivons en un temps où il importe de le maintenir haut et ferme. Il n'est pas moins vrai que de tels incidents sont profondément regrettables, et qu'ils sont de nature à motiver, sur la manière dont nos affaires sont gérées, de fâcheuses réflexions.

Ce qui ne paraît pas douteux, c'est qu'en toute cette affaire, il n'y a eu aucune entente entre le commandant de nos forces navales, l'amiral Humann, et notre représentant à la cour de Bangkok, M. Pavie. Et pourquoi en a-t-il été ainsi ? Parce que l'un et l'autre avaient reçu des instructions sans concordance, sans précision.

Voilà ce qui est déplorable et aussi, hélas ! ce qui n'est pas nouveau.

Il en a été ainsi au Tonkin, au Dahomey et ailleurs ! En réalité, nous ne savons jamais où nous allons et de quoi il retourne ; nous marchons à tâtons, à l'aveugle.

Le ministère de la marine veut une chose, le sous secrétariat des colonies en veut une autre ; le département des affaires étrangères en veut une troisième ; sans compter

qu'il y a là-bas M. de Lanessan, gouverneur général de l'Indo Chine et ancien député de Paris, qui a son système et qui cherche à l'appliquer.

On comprend dès lors quelle est l'unité d'action qui préside à la conduite de nos affaires et comment il arrive presque fatalement que l'on voit surgir des incidents dont personne, au moment critique, ne veut accepter la responsabilité.

Et cependant, lorsque les canons partent ainsi tout seuls, ce n'est jamais le hasard qui a mis le feu aux poudres ; c'est beaucoup plutôt l'impéritie de ceux qui auraient dû prévoir et qui n'ont rien su empêcher.

Qu'il nous soit permis de le dire, l'incohérence qui préside à la direction de nos affaires intérieures s'étend à celles de nos affaires extérieures. Elles sont menées, ou plutôt ne sont pas menées, d'une façon qui est à peine croyable. Jamais, depuis 1870, on n'a assisté à un pareil spectacle.

Au temps de M. Thiers — sous le maréchal de Mac-Mahon, grâce à M. Decazes, qui ne manquait pas d'habileté — sous la présidence de M. Grévy, qui exerça sur nos affaires étrangères une influence des plus sages, comme on le vit lors de l'incident Schnœbelé et en maintes autres circonstances — on n'assistait jamais au spectacle d'un semblable désarroi.

Où en sont, à cette heure, nos relations diplomatiques en Europe, en Orient, on pourrait presque dire dans le monde entier ? Nous avons en Russie et en Angleterre des ambassadeurs qui tous deux étaient *persona grata* auprès des cours de Pétersbourg et de Saint-James, MM. de Laboulaye et Waddington. Sous des prétextes ridicules et par pure fantaisie, on les a disgraciés, sans même savoir par qui on les remplacerait.

A l'heure où elles ont le plus besoin de titulaires sérieux, capables, ayant de l'autorité, nos plus grandes ambassades et nos plus importantes légations restent vacantes ou sont pourvues de diplomates d'occasion que l'on emprunte à la préfecture de police,

parce qu'ils n'y ont pas réussi, ou à d'autres milieux où ils n'ont pu puiser aucune notion des affaires graves qu'ils sont appelés à traiter.

D'autre part, ce n'est que trop vrai, l'on trouve le moyen de froisser, à propos de ridicules sottises, les représentants des grandes puissances amies, à commencer par le baron de Mohrenheim ou lord Dufferin.

En vérité, tout cela n'est pas heureux, n'est pas habile, et ne fait guère les affaires du pays.

Qu'on le note bien, il n'y a pas seulement insuffisance notoire, il y a absence totale de direction, et c'est ce que nous voyons de plus triste.

Peut-on espérer que la nouvelle Chambre mettra fin à une aussi fâcheuse situation ? C'est ce que tout vrai républicain, tout bon Français doit souhaiter de tout cœur. L'affaire du Siam s'arrangera, nous l'espérons ; elle doit être un avertissement ; elle nous indique qu'on peut tout craindre, parce que tout est possible.

J. QUERCYTAÏN.

Les Affaires de Siam

Bangkok, 18 juillet.

Un nouvel incident de la plus haute gravité s'est produit hier.

Le capitaine du *Forfait*, voyant qu'on avait arboré le drapeau siamois au-dessus du pavillon français sur le *Jean-Baptiste Say*, échoué dans le Ménam, envoya un officier dans une chaloupe à vapeur pour le faire enlever.

Au moment où la chaloupe allait se remettre en marche, quinze soldats siamois, commandés par un Européen, se précipitèrent sur l'embarcation et tentèrent d'enlever l'officier français.

Une courte lutte s'ensuivit, et les Siamois furent repoussés.

Après le départ de la chaloupe, les Siamois ont de nouveau arboré leur pavillon sur le *Jean-Baptiste Say*.

LES CONDITIONS DE LA FRANCE

Suivant le *Figaro*, M. Delcassé est décidé à proposer au conseil des ministres de poser au roi de Siam l'ultimatum suivant :

Abandon à la France de la rive gauche du Mékong, depuis sa sortie de la Chine jusqu'à

Kratiéh, qui est à nous, et qui est, actuellement point de frontière du Cambodge et de Siam.

L'abandon à la France des provinces de Battambang et d'Ang-Kor, injustement prises au Cambodge par la cour de Bangkok, en 1864, en vertu d'un traité secret.

Indemnité de guerre à fixer pour les victimes de Khong.

Commission de délimitation des frontières définitives à nommer immédiatement.

L'Ultimatum de la France

Un ultimatum délibéré hier au Conseil des Ministres, au sujet des affaires de Siam, a été expédié, immédiatement après le Conseil, au représentant de la France à Bangkok, M. Pavie, qui le remettra sans retard au gouvernement siamois.

Les réclamations portent : 1° sur la rectification de frontière, la rive gauche du Mékong étant revendiquée par nous comme limite de nos possessions indo-chinoises ; 2° sur une indemnité de guerre ; 3° sur les indemnités réclamées pour les familles des Français ou protégés de la France qui ont été tués, maltraités ou arrêtés par les Siamois, et notamment pour l'agression exercée contre le bateau des Messageries fluviales, le *Jean-Baptiste Say*, qui a été pillé et écoulé par les Siamois.

Le gouvernement français déclare qu'il a la ferme résolution de faire respecter les droits formels que nous tenons des traités et que le règlement de la question ne comporte aucune ingérence étrangère.

Enfin, il déclare qu'il ne s'agit en aucune façon de faire la conquête du royaume de Siam, dont on entend, au contraire, respecter l'indépendance, mais de sauvegarder les droits et la dignité de la France.

M. Pavie a l'honneur d'accorder à la cour de Siam quarante-huit heures pour faire connaître sa réponse.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 18 juillet 1893

Interpellation sur le Siam

M. Dreyfus rappelle les origines du conflit, les violations de territoires commises par les Siamois au détriment de l'Annam, placé sous notre protectorat, l'attaque d'un poste de militaires annamites, la capture d'un officier français et enfin le meurtre d'un de nos vice-résidents par des troupes que commandait un mandarin du Siam.

L'orateur montre ensuite l'importance de la

on pensée dans les deux bras de celle qui n'était plus, comme pour lui demander du secours.

Ce ne fut que le surlendemain matin que Germance et Mascaret, effrayés de voir que l'enfant ne donnait pas signe de vie, se décidèrent à en passer par où elle voulait. Plus d'une fois l'un ou l'autre était monté à pas de loup, et avaient collé l'oreille contre la porte pour voir si la petite se plaignait ou demandait grâce. Ce silence leur fit peur. Ils cédèrent mais leur haine s'en accrut.

— Tu es une méchante entêtée, dit Germance en entrant auprès de Gertrude, le surlendemain matin, et tu aurais mérité qu'on te punit davantage. Mais ce bon monsieur Mascaret a un cœur d'or ! Il a pitié de toi !... Tiens, prends ceci !...

C'était un bol de bouillon qu'elle lui apportait, un de ces vases énormes de la campagne dans lesquels on ferait la soupe pour une table entière. L'enfant but jusqu'à la dernière goutte. Un verre d'eau rougie que Germance lui versa acheva de ramener un peu de sang à ses joues.

Maintenant dépêche-toi de faire ta toilette, habille-toi et descends. M. Mascaret t'attend.

Un quart d'heure plus tard, elle comparait de nouveau devant l'usurier. Ce n'était plus dans la salle basse, cette fois, mais dans le cabinet de travail. On appelait ainsi une grande pièce remplie de cartons, dans lesquels s'empilaient depuis soixante-dix ans tous les papiers relatifs aux prêts de cette dynastie d'usuriers.

— Viens ici, gronda l'homme, en faisant signe

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 9

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE PREMIER

IV

LES PREMIERS TEMPS

— Tu vois ce qu'il en coûte pour faire la sottise, hein ! Ce n'est pas avoir de cœur que de chagriner ainsi ce bon Monsieur Mascaret. Tâche de ne plus recommencer.

A sa grande stupeur, à l'étonnement non moins extrême de Mascaret, Gertrude ne bougea pas davantage. Seulement deux grosses larmes roulaient sur ses joues ; une sorte de frémissement intérieur l'agitait.

Les deux monstres se regardèrent un instant, se demandant sans doute si, décidément, elle n'était pas folle. Monsieur Mascaret crut à de la mauvaise volonté, à un entêtement inouï. Sa colère grandissante lui fit monter un flot de sang au visage. Il se leva et faisant quelques pas, s'arrêta devant Gertrude, les bras croisés :

— Oui ou non veux-tu travailler ? fit-il. L'enfant ferma les yeux, comme si elle eût voulu se renfermer une seconde en elle-même.

Qui sait ! Pour rêver à sa chérie, seulement visible pour elle... Puis, ayant repris un nouveau courage :

— Je veux bien travailler, murmura-t-elle, mais je ne ferai pas ce que vous me commandez là.

— Tu ne le feras pas.

— Je ne veux pas être servante.

Elle prononça cette phrase avec tant de calme et de volonté intime que Mascaret en devint fou de rage. Sa figure blanchit. Les plaques rouges qui y étaient semées semblèrent livides. Il était à l'un de ces moments où la brute ne se contient plus et tue.

Heureusement Germance eut peur pour lui des conséquences terribles d'un accès de fureur. Elle se jeta entre le tyran et sa victime, et comme Mascaret essayait de lutter contre elle, elle lui dit à voix basse :

— Y pensez-vous ? Voulez-vous donc ameuter tout le pays et mettre la justice dans vos affaires ?

Dans les campagnes, le mot de justice est tout-puissant. Du coup, la colère de l'usurier tomba.

— Alors, qu'elle aille mendier où elle voudra ! s'écria-t-il.

Et ouvrait la porte toute grande :

— Allons, va-t-en !

Gertrude ne répliqua rien et s'avança lentement vers la porte. Cette fois encore Germance s'interposa, elle prit la main de l'enfant et l'entraîna vers l'escalier. Une minute après, elle revint seule auprès de Mascaret.

— Je t'ai enfermée dans sa chambre, dit-elle, nous la materons, allez, j'ai un moyen, et cela

question au point de vue de la sécurité de nos établissements en Indo-Chine et de notre prestige dans l'Extrême-Orient.

Puis rappelant que la cour de Bangkok, en protestant de ses sentiments pacifiques au moment où elle faisait tirer sur nos canonnières, imite de tous points la politique suivie en 1884 par la cour de Pékin, qui faisait envahir le Tonkin en même temps qu'elle donnait à Paris, par son ambassade, les assurances les plus amicales, l'orateur demande quelles sont les intentions du gouvernement français en présence de ces agissements.

M. Develle, ministre des affaires étrangères, commence par affirmer les droits de la France sur la rive gauche du Mékong et la volonté du gouvernement d'obtenir réparation pour les dommages soufferts.

Puis il justifie la conduite prudente et la politique conciliante suivie par notre diplomate pour obtenir satisfaction sans risquer une aventure, sans léser les intérêts étrangers à Bangkok et sans fournir à aucune nation européenne un prétexte d'intervention.

Dans le but d'arriver plus promptement à ce résultat, le ministre des affaires étrangères a envoyé à Bangkok, en mission extraordinaire, M. Le Myre de Vilers qui a longtemps résidé en Orient et qui en connaît très bien les mœurs politiques. Cet envoyé extraordinaire est parti depuis huit jours.

Dans l'intervalle se sont produits les événements que l'on sait.

Répondant à certaines critiques dont son attitude supposée avait été l'objet, le ministre proteste énergiquement contre le langage « humilié et indigné d'un ministre français », dit-il, qu'on lui a prêté à l'égard du cabinet de Londres.

A l'appui, il donne lecture d'une note énergique adressée, par lui, à notre chargé d'affaires à Londres, en réponse à la déclaration lue par sir Edward Gray, à la Chambre des communes.

Dans cette note, le ministre français met en garde le cabinet de Londres contre les conséquences de l'attitude prise par quelques-uns de ses agents, conséquences qui seraient diamétralement l'opposé de ce que l'Angleterre nous dit amicalement désirer.

Sur ces entrefaites, ajoute M. Develle, les batteries siamoises, à l'embouchure du Meinam, ont tiré sans provocation sur nos canonnières qui remontaient pacifiquement le fleuve.

Conformément aux droits assurés par les traités, ces bâtiments allaient renforcer le *Lutin*, devant Bangkok, sur la nouvelle que d'autres puissances telles que l'Angleterre et la Hollande allaient elles-mêmes renforcer leur station navale.

Ce guet-apens a épuisé notre patience, dit le ministre, et je viens d'adresser à M. Pavie, notre consul général à Bangkok, l'ultimatum que celui-ci remettra à la cour de Siam et qui est le minimum des réparations que la France peut exiger.

Le gouvernement a décidé notamment de demander des indemnités pour l'agression du *Jean-Baptiste Say*, coulé et pillé par les Siamois, ainsi que pour les familles de nos nationaux tués, blessés ou arrêtés au cours des derniers incidents.

La Chambre, dit en terminant le ministre, au milieu des applaudissements de toute l'assemblée, peut compter sur notre prudence et notre énergie.

MM. Dreyfus et Deloncle déposent un ordre du jour ainsi conçu :

La Chambre confiante dans le gouvernement pour sauvegarder l'intérêt et la dignité de la France, passe à l'ordre du jour.

Interpellation sur le renvoi de la classe

On aborde l'interpellation de M. Leydet sur le renvoi anticipé de la classe libérable au mois de septembre prochain et que le député des Bouches-du-Rhône voudrait voir renvoyer dans ses foyers un mois plus tôt, en prévision des élections.

Le thème de l'interpellation, c'est qu'en renvoyant la classe on permettrait à 150 000 citoyens de prendre part au scrutin, et ensuite qu'il résulterait de ce licenciement une notable économie dans le budget des dépenses. En réalité, ce qui intéresse M. Leydet, c'est d'être fixé sur la date exacte de la convocation des électeurs, date qu'il espère connaître par la réponse du ministre.

Le général Loizillon, ministre de la guerre, répond qu'il ne lui appartient pas de faire connaître la date des élections. Il ajoute brièvement qu'il est impossible, à cause des grandes manœuvres d'automne, de renvoyer la classe avant l'époque habituelle.

MM. Leydet et Alicot reviennent à la charge afin de faire parler le président du conseil.

M. Dupuy répond : Sans rien abandonner des prérogatives du pouvoir exécutif, je puis dire que le gouvernement est résolu à faire les élections le plus tôt possible. (Mouvement.)

Les longues périodes électorales ne sont bonnes pour personne ; c'est pourquoi le gouvernement ne prolongera pas celle-ci plus qu'il est nécessaire. Je n'en dirai pas davantage sur ce point.

Quant au moyen de faciliter au plus grand nombre possible de citoyens l'exercice de leurs droits électoraux, le gouvernement s'en préoccupera, mais sans rien faire qui puisse occasionner une gêne au ministre de la guerre pour l'exécution des grandes manœuvres.

M. Cornudet demande au ministre de la guerre d'accorder à la classe 1889 un congé d'un mois.

Le général Loizillon réplique : D'abord, pour que le ministre puisse donner à toute une classe un congé d'un mois, il faut une loi ; la Chambre peut la voter, mais cette loi serait déplorable, attendu qu'elle aurait pour résultat la dislocation des cadres inférieurs au moment où les manœuvres les rendent le plus nécessaires.

L'ordre du jour pur et simple, réclamé par plusieurs députés, est repoussé par 266 voix contre 207.

M. Jules Roche demande au gouvernement s'il ne pourrait pas s'expliquer plus complètement.

Le ministre de la guerre et le président du conseil disent que leurs explications ont été aussi complètes que possible.

M. Lebon propose d'en finir en votant l'ordre du jour suivant :

La Chambre, prenant acte des déclarations du gouvernement, et résolue à assurer avant tout les intérêts de la défense nationale, passe à l'ordre du jour.

Le gouvernement déclare accepter cet ordre du jour qui est voté par division : le premier paragraphe à la majorité de 278 voix contre 176. Le second, par 488 contre 4 et l'ensemble à main levée.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Ecllosion de candidatures

Les candidatures à la députation commencent à s'épanouir dans les trois arrondissements du Lot.

A Cahors (1^{re} circonscription) M. Talou, député sortant, va se trouver en concurrence avec M. Munin-Bourdin, avocat bien connu, du barreau de Cahors, qui pose sa candidature sur le terrain du socialisme raisonné et indépendant.

On parle aussi d'un herboriste parisien, qui voudrait bien cueillir des bottes de *simples* dans son département d'origine, mais cela n'est pas sérieux.

Dans la 2^e circonscription de Cahors, on assure que M. de Valon, ancien député, va disputer le siège à M. le docteur Rey.

Nous avons une profonde estime pour l'ancien député du Lot et nous désapprouvons absolument ces pasquinades de mauvais goût, que nous lisons dans certaines feuilles et qui ne peuvent atteindre le très honorable ancien député à qui beaucoup de ses adversaires d'aujourd'hui doivent des services. Mais nous ne pouvons taire combien la candidature de M. de Valon nous semble intempestive et vouée à un échec certain. Ce ne peut être évidemment qu'une manière de protestation platonique contre la politique actuelle, que l'honorable M. de Valon veut tenter, car la situation de M. le Dr Rey, qui a su se faire, à la Chambre, une place distinguée dans la discussion de plusieurs questions économiques et philanthropiques, paraît s'affermir de plus en plus dans nos campagnes.

GOURDON

A Gourdon, la candidature Lachière est fort menacée par celle de M. Many, ancien procureur à Cahors, homme d'un réel talent qui jouerait, à la Chambre, un rôle prépondérant.

Nous ne parlons que pour mémoire de la candidature de M. Cocula, vétérinaire à St-Germain. Il ne nous est pas possible de la prendre au sérieux. Il semble vraiment, lorsqu'on voit surgir de telles prétentions, que nos assemblées législatives soient vouées à être le réceptacle de tous les gens étrangers aux questions politiques. Il y a là

Quand elle revint à la Bique pour la première fois, le lendemain de son arrivée à Loignac, le dîner était servi. Vrai dîner de campagne où les maîtres et les domestiques mangeaient à la même table.

Gertrude ne prononça pas une parole pendant le temps du repas. Elle ne vit même point les yeux de l'usurier et de la gouvernante se fixer sur elle une ou deux fois avec une expression étonnée. Evidemment, ces deux êtres se sentaient en face d'une nature différente de la leur et qu'ils ne comprenaient point. Qui sait même si la résistance opiniâtre de l'enfant n'agissait pas sur eux, à leur insu ?

Après le dîner, elle se remit au travail ; elle prit promptement l'habitude de ce qu'elle avait à faire. Son intelligence, réellement supérieure à son âge, son instruction beaucoup plus étendue même que Mascaret ne le supposait, lui permirent de s'acquitter rapidement d'une besogne sur laquelle l'usurier geignait de longues heures jadis.

Il en résulta qu'elle inspira sinon de la déférence, au moins une sorte de crainte à ces méchantes gens. On ne la battit presque plus. Il est vrai que si elle ne parlait jamais, elle remplissait scrupuleusement ce qui était son devoir ; et que fatalement ce bon M. Mascaret et dame Germance en vinrent à la laisser à moitié tranquille.

Gertrude avait vite compris que la stricte économie était la règle de cette maison. Rien d'inutile ou d'inactif à la Bique. D'ailleurs, elle avait ses heures de liberté joyeuse, quand elle allait au Grand-Pré, et cela tous les jours, excepté quand il pleuvait. Alors on l'installait à des travaux de couture. Aussi le matin, elle courait vite à la

de tout, excepté des hommes préparés à la vie législative ; et l'on s'étonne ensuite que le désordre le plus complet, l'incohérence et l'incompétence la plus absolue règnent au Palais-Bourbon !

FIGEAC

A Figeac, nous assistons à un spectacle intéressant. Il y a là un homme qui nous plaît par l'indépendance de ses allures et de son caractère. C'est M. Vival, député sortant. Ce qu'un ministre pèse peu dans la main du colosse figeacois, c'est plaisir à voir... et tandis qu'avec une crânerie que nous nous plaisons à constater, il vote, seul des députés du Lot, contre le Cabinet Dupuy, dans l'ordre du jour de confiance à l'occasion des derniers troubles de Paris, le Cabinet le remercie en faisant soutenir sa candidature avec toute l'énergie administrative : Tant est vrai le proverbe :

Oignez vilain, il vous poindra,
Poignez vilain, il vous oindra.

Dans ces conditions, il y a quelque courage de la part de M. Delpon à affronter la lutte. Portant un nom très connu et très estimé dans l'arrondissement de Figeac, très sympathique lui-même, M. Delpon, ancien sous-préfet de Vendôme, n'est pas un adversaire à dédaigner. Nous attendons avec quelque curiosité son programme qui, très explicite, sans nul doute, sur toutes les questions à l'ordre du jour, pourra bien lui assurer bon nombre de suffrages.

Un troisième candidat, réactionnaire celui-là, et fort riche, ce qui ne nuit jamais à un aspirant député, c'est M. le marquis de Lentillac. Malheureusement, les idées rétrogrades sont moins de mode à Figeac que partout ailleurs, et nous craignons bien que M. de Lentillac en sera pour son tramway de St-Céré à Bretenoux, dont il veut, paraît-il, doter le haut Quercy. Il en retirera peu de voix sans doute, mais beaucoup de reconnaissance....

A mesure que ces candidatures s'affirmeront davantage, nous les discuterons avec toute l'indépendance et la courtoisie dont il ne nous convient pas de nous départir dans ce journal. J. Q.

On assure que le décret fixant les élections au 20 août, paraîtra samedi à l'Officiel.

Ligne de Limoges à Brive

On nous écrit : « C'est par mesure de prudence, dit-on, que la compagnie d'Orléans n'a pas voulu, dès le jour de l'ouverture de la nouvelle section de Limoges à Brive, par Uzereche, donner à la marche des

fenêtre, en se levant, et quand le ciel était bien bleu, que pas un nuage ne menaçait, elle souriait comme pour dire :

— Merci, ami soleil, du jour d'aujourd'hui que tu vas me donner !

Elle eut dans ce premier mois deux aventures ; l'une triste et comique à la fois ; l'autre, insignifiante en apparence, et qui devait avoir pourtant une grande influence sur sa vie. Une après-midi, elle cueillait des fleurs au Grand-Pré, au bord du Lison, cours d'eau qui va se jeter dans une crique à quelques kilomètres de Loignac. Tout à coup le pied lui manqua. Elle allait tomber dans la rivière assez profonde en cet endroit, quand elle sentit qu'on la retenait par le bras avec force. Elle se retourna et se trouva en face d'un jeune garçonnet d'une dizaine d'années qu'elle n'avait pas vu auparavant, dessinant sous les arbres. Elle le remercia un peu confuse ; mais le jeune homme, étonné de la distinction particulière de cette paysanne, se mit à causer avec elle.

Quand Gertrude le quitta, malgré elle, sa pensée se reporta sur lui, et elle eut comme la préscience que cette rencontre inopinée jouerait un rôle dans son existence. Quelques jours après, elle s'était assise de nouveau sur le bord du Lison, — qui sait dans quelle vague espérance ? — quand un petit chien d'allure un peu commune, vint se jeter dans ses jambes avec des yeux suppliants. Elle comprit et lui donna la moitié de son pain. Le lendemain et les jours suivants, elle retrouva le petit chien à la même place, mais toujours plus maigre.

(A suivre.)

à l'enfant de se placer devant lui. Ecoute, ma petite, je suis très bon, tu as pu t'en apercevoir, hein ? Tu as dit ? Rien ? Tant mieux pour toi. Tu ne trouves pas que je suis très bon ?

— Si, Monsieur.

Le visage de M. Mascaret s'éclaircit. Il reprit :

— Seulement je n'aime pas plus les paresseux que les fainéants. Qu'est-ce que tu sais faire ?...

— Je sais lire, écrire, un peu d'histoire, les quatre règles.

Germance et son maître se regardèrent étonnés.

— Ah ! ah ! tu es aussi savante ! Alors, nous pourrions peut-être nous entendre. Je vois ce que je te donnerai à faire le soir. Dans la journée tu iras garder les vaches.

Elle faillit jeter un cri de joie. C'était presque la liberté.

Elle entra en fonctions le même jour. Germance la conduisit au Grand-Pré, où l'un des troupeaux de l'usurier devait paître sous la haute surveillance de Gertrude. M. Mascaret ne négligeait aucun bénéfice. Il arrivait souvent qu'après avoir fait saisir un cultivateur et mettre ses biens en vente, il ne rencontra pas acheteur à sa convenance. Alors il gardait tantôt ceci, tantôt cela, se décidant à exploiter pour son compte, jusqu'à ce qu'il trouvât une occasion de s'en défaire à bon prix.

Il en résultait qu'à certaines époques, il avait à la fois des troupeaux et des prés-salants, tandis qu'à certaines autres, il n'y avait ni prés-salants, ni troupeaux. Tout cela nécessitait des comptes à

tenir, des papiers à mettre en ordre, et c'était à ces travaux d'écriture qu'il comptait, chaque soir, atteler la petite Gertrude.

En attendant, elle allait au Grand-Pré, pour la première fois sous la conduite de Germance. En traversant le village, la gouvernante trouva moyen de raconter onze fois la « nouvelle action charitable de ce bon M. Mascaret », qui recueillait une de ses parentes, et onze fois on lui répondit :

— Ah ! c'est qu'il est si bon, M. Mascaret !

Dame, tout le monde lui devait peu ou prou, de ce côté-là !

Quand Gertrude fut seule dans le Grand-Pré, après le départ de Germance, elle eut une sorte de ravissement. Elle avait donc une journée entière à elle pour se réfugier dans le passé, et songer à sa mère. Vivante, elle l'avait adorée, morte, sa tendresse pour elle s'augmentait de qu'elle choie de religieux. Elle prit, dès cette époque l'habitude de s'entretenir avec celle qui n'était plus, et souvent, en une heure critique, elle lui dit tout bas :

— « Chérie, chérie, con-cille-moi... »

Les premiers jours, elle passait les longues heures à rêver à elle, ou à cueillir des fleurs du pré ; et quand elle avait fait un frais bouquet de sauges, de gentianes, de marguerites et de boutons d'or, elle le mettait dans l'eau pour qu'il ne se fanât point. Et le soir, en revenant, ce lui était une joie de s'arrêter devant le cimetièr et de parler de ses bouquets les tombes abandonnées. Ce ne fut que plus tard qu'elle courut à travers champs, ou que, montant sur une colline, elle se mit à regarder la mer ; la mer, cette amie qui l'avait consolée pendant ses deux jours de martyre.

trains-poste ou express, la rapidité acquise sur d'anciennes voies éprouvées.

On espère qu'après une circulation de quelques mois sur le nouveau tronçon de Limoges à Brive, et surtout après un examen sérieux de l'état de la voie, il sera possible de faire en 1 heure 30, au lieu 2 heures 01, le trajet qui sépare Limoges de Brive.

On sera autorisé alors à demander une accélération de marche sur d'autres sections de la grande ligne de Paris à Toulouse, par Uzerche, Cahors et Montauban, accélération qui permettrait au principal train-poste de Paris d'arriver à Toulouse au plus tard à huit heures et demie du matin.

A la même époque, Toulouse pourrait être dotée d'un train express de jour, partant vers 7 heures et demie du matin et arrivant vers huit heures du soir à Paris. Ce train pourrait être le 40 actuel (omnibus) qui part trop tôt et arrive surtout trop tard (près de minuit) à Paris.

Il y a lieu de remarquer que Toulouse est loin d'être traité comme Bordeaux.

Conseils d'arrondissement

Le Journal Officiel publie le décret suivant : Article 1^{er}. — Les conseils d'arrondissement se réuniront le 24 juillet courant pour la première partie de leur session, et le 25 septembre pour la seconde partie.

Art. 2. — Il sera statué par décret particulier en ce qui concerne le conseil d'arrondissement de la Seine.

Conseils municipaux

La troisième session ordinaire des conseils municipaux du département du Lot, dite session d'août, se tiendra, cette année, du 6 au 29 août prochain ; elle sera close le dernier jour 29 août.

Postes et télégraphes

M. Séguy, commis des postes, à Cahors, est nommé commis principal à Bourges.

Faculté des lettres

Ont été reçus au grade de bachelier ès-lettres (baccalauréat moderne 1^{re} partie), MM. Olié et Fréjaville, élèves du lycée Gambetta.

Brevet supérieur

Aux examens du brevet supérieur qui se sont ouverts lundi, ont été définitivement reçus : MM. Cavalé, Delmas, Roques et Rouquié.

Baccalauréat ès-lettres (Philosophie)

Voici les textes des dissertations philosophiques données aux candidats à la 2^e partie du baccalauréat ès-lettres :

1^o « Déterminer la signification et l'origine des vérités innées. Indiquer particulièrement la différence de la conception dogmatique (Descartes, Leibnitz, etc.) et de la conception critique (Kant) de ces vérités. »

2^o Qu'entend-on par qualités premières et qualités secondes de la matière ? Quel est l'auteur de cette distinction ? Ne s'est-elle pas présentée sous des formes variées dans l'histoire de la philosophie ?

3^o En prenant ce mot : « l'esprit souffle où il veut », dans le sens où l'emploie l'usage familier de la langue, ne donne-t-il pas encore fort à penser ? »

Duel

Une rencontre au pistolet a eu lieu à Carcassonne, entre M. Ferroul, député de Narbonne et M. Béverini-Vico, préfet de l'Aude, ancien préfet du Lot.

Deux balles ont été échangées sans résultat.

Championnat du Lot (50 kil.) organisé par le Veloce-Sport Cadurcien

Dans sa séance du 1^{er} juillet le Veloce-Sport Cadurcien a décidé de faire courir un championnat de fonds de 50 kilomètres, sur la route nationale n^o 20 de Cahors aux Septs-Ponts. Départ à la borne 93 kil. 80. Virage du côté de Cahors à la borne 87 kil. 80. Virage du côté des Septs-Ponts à la borne 94 kil. 570. Arrivée à la borne 87 kil. 80. Au départ, les coureurs se dirigeront vers le virage de Cahors, après quoi il sera fait trois tours complets d'un virage à l'autre.

MM. les vélocipédistes, membres d'un club ou indépendants, habitant le département du Lot depuis au moins 6 mois, pourront prendre part à ce championnat.

Les engagements seront reçus avant le 27 juillet au soir, par M. J. Valette, secrétaire du V.-S. C.

Acte de courage

Mardi, le sieur Meysen, forgeron à St-Pierre-la-Feuille, descendait le boulevard avec une charrette attelée d'un bœuf. Arrivé place Thiers, l'animal prit peur, s'emporta et aurait certainement fait des victimes sans le dévouement du soldat Séguelan Pierre, du 7^e de ligne, qui s'est jeté résolument sur l'animal et est parvenu à l'arrêter.

Nos félicitations au courageux militaire.

Agriculture

Chambre consultative de l'arrondissement de Cahors
Séance du 15 juillet 1893

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize et le 15 juillet, la Chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Cahors s'est réunie dans l'une des Chambres de l'hôtel de la préfecture.

Etaient présents : M. le préfet, président, MM. Dufour, Marceac, Brugalières, Tailhade et Imbert, sous-chef de division à la préfecture, secrétaire.

M. le président donne lecture de l'arrêté préfectoral du 4 juillet 1893, portant convocation de la Chambre consultative d'agriculture et déclare la session ouverte.

M. le président expose qu'aux termes de l'article 4 du décret du 25 mars 1852 il convient d'élire un vice-président pour suppléer M. le préfet, en cas d'absence ou d'empêchement.

M. Dufour, directeur de la Ferme-Ecole du Montat et membre de la Chambre pour le canton de Cahors (sud) est élu à l'unanimité des voix.

Sur l'invitation de M. le président, la Chambre donne ses appréciations sur le rendement des récoltes de 1893.

Blé, Froment

Récolte un peu au-dessous de la moyenne en grain, médiocre en paille.

Seigle, assez bonne ;
Météil, passable ;
Orge, médiocre récolte ;
Avoine d'hiver, médiocre récolte ;
Avoine de printemps, la récolte sera passable ;
Maïs, bonne apparence.

Pommes de terre

Les pommes de terre plantées au commencement du printemps donneront un très faible rendement, celles qui ont été plantées plus tard ont une médiocre apparence.

Tabacs, bonne apparence.

Prairies naturelles

Très médiocre récolte, 2/5 au-dessous de la moyenne. Prairies artificielles, médiocre récolte.

Vignes françaises

Les vignes françaises qui existent ont une assez belle apparence.

Vignes américaines, belle apparence ;
Pruniers, bonne moyenne ;
Noix, récolte moyenne.

La Chambre émet le vœu que toutes les subventions allouées par l'Etat et le département pour encouragement à l'agriculture soient employées à l'élevage du bétail et surtout au développement des vignes américaines.

La Chambre donne un avis favorable :

1^o A la demande formée par le conseil municipal de Praysac ayant pour objet la création de 2 nouvelles foires qui se tiendraient au chef-lieu de cette commune le 8 janvier et le 8 août ou le 7 de ce mois lorsque le 8 sera un dimanche.

2^o A la demande formée par le Conseil municipal de Laramière tendant à ce que les foires qui se tiennent dans cette localité le 27 de chacun des mois de février, mai, septembre et décembre soient fixées au 29 des mois de mars, mai septembre et décembre.

3^o A la demande formée par le Conseil municipal de Saillac tendant à ce que la foire qui se tient au chef-lieu de cette commune le 16 avril, soit fixée au 11 juin de chaque année.

4^o A la demande du Conseil municipal de Castelnau relative à la création de six nouvelles foires qui se tiendraient dans cette localité le dernier samedi de chacun des mois de septembre, octobre, novembre, décembre, janvier et février.

5^o A la demande du Conseil municipal de Vidallac tendant à ce que les foires qui se tiennent au chef-lieu de cette commune le 3 de chacun des mois de janvier, mai, août et novembre aient lieu aux dates suivantes, 19 janvier, 19 mai, lundi après le 1^{er} dimanche d'août et 19 novembre.

La Chambre ne s'oppose pas au changement de date des foires de Fontanes près Lalbenque, demandé par le Conseil municipal de cette commune, pourvu que l'enquête réglementaire, qui n'a pas encore eu lieu, soit favorable au projet.

Jus de tabacs dénaturés pour les usages agricoles

En vue de permettre aux cultivateurs de défendre leurs récoltes contre les ravages des nombreux insectes que la sécheresse régnant depuis la fin de l'hiver a fait éclore, le ministre de l'agriculture a demandé à son collègue des finances de faciliter aux intéressés les moyens de se procurer des jus de tabacs dénaturés, dont l'emploi comme insecticide est vivement recommandé.

Pour répondre à ce désir, M. le ministre des finances a décidé que des jus de tabacs dénaturés par une addition de goudron de bois de Norwège sont mis, moyennant le prix de 3 centimes par degré et par litre à la disposition du public et que le commerce en détail en sera entièrement libre. Toute société, toute personne pourra, sans être astreinte à remplir aucune formalité, non seulement obtenir des jus goudronnés, mais encore constituer, à ses risques et périls, un dépôt où chacun s'approvisionnera sans perte de temps

et par quantité en rapport avec ses besoins.

Dans les villes où il existe une manufacture, les acheteurs adressent leur demande au directeur de l'établissement ; dans les autres localités, les achats peuvent avoir lieu par l'intermédiaire des entrepôts de tabacs. Les demandes sont remises à l'entreposeur qui les transmet immédiatement à la manufacture : seulement il ne sera délivré dans les entrepôts que des jus marquant 12°5 à l'aréomètre, et afin d'éviter la gêne qu'occasionnerait au service la multiplicité des demandes de minime importance, il ne sera vendu de jus dénaturés, soit aux dépositaires, soit aux particuliers que par quantités correspondant à une perception minima de 3 fr. 25, prix de transport non compris.

Les demandes de jus goudronnés remises aux entreposeurs devront donc être de 10 litres au moins.

Dans tous les cas, l'acheteur doit d'ailleurs fournir les récipients destinés à contenir les jus et les faire parvenir franco à la manufacture qui lui est désignée par l'entreposeur à qui la demande est remise.



VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHIES.

Bibliographie

LIBRAIRIE E. FLAMMARION, 26, RUE RACINE PARIS
Dictionnaire encyclopédique Universel
Publié sous la direction de Camille Flammarion

Contenant tous les mots de la langue française et résumant l'ensemble des connaissances humaines à la fin du XI^e siècle.

Illustré de 20,000 figures gravées sur cuivre. Le progrès des connaissances humaines a été si considérable, depuis un demi-siècle surtout, que l'on a dû rédiger des Dictionnaires spéciaux pour toutes les branches de la science. Mais ce qu'il est indispensable d'avoir entre les mains, c'est un seul ouvrage, synthèse résumée, qui soit au niveau de toutes les sciences à l'état actuel, que l'on puisse consulter facilement avec profit et dont le prix soit accessible à tous.

Pour répondre à l'invitation qui lui en a été adressée, M. Camille Flammarion a entrepris la publication de cet ouvrage d'une importance capitale, à la fois Dictionnaire et Encyclopédie, s'entourant de collaborateurs éminents, auteurs ou vulgarisateurs des récentes découvertes, promoteurs des progrès scientifiques et parmi lesquelles nous aimons à citer les noms illustres de MM. Faye, Berthelot, Janssen, Joseph Bertrand, Bouquet de la Grye, Tisserand, Edison, colonel Laussedat, Naudin, A. Cornu, Albert Gaudry, Milne Edwards, Blanchard, Hirn, Crookes, Schiaparelli, A. Herschel, William Huggins, etc., etc.

Les meilleurs soins ont été donnés à la rédaction de tous les sujets, quels qu'ils soient, avec la collaboration dévouée et désintéressée de plusieurs savants et écrivains célèbres, en dehors des auteurs que nous venons de nommer, et parmi lesquels nous devons signaler principalement, à des titres divers : MM. Maurice Fouché, agrégé ès sciences mathématiques, ancien élève de l'École polytechnique, professeur au collège Sainte-Barbe ; Victor Duruy, ancien ministre de l'Instruction publique, de l'Académie française, de l'Académie des Sciences morales et politiques, de l'Académie des Inscriptions, etc., etc. ; G.-A. Daubrée, de l'Institut, ancien directeur de l'École des Mines ; Victorien Sardou, de l'Académie française ; Charles Garnier, de l'Institut, architecte ; Camille Saint-Saëns, de l'Institut, Jules Oppert, de l'Institut ; Charles Brongniart, du Muséum d'histoire naturelle de Paris ; Héraïl, agrégé de l'École de pharmacie, professeur de botanique à l'École de médecine d'Alger ; Ch. Detaille, agrégé ès sciences ; le docteur Ernest Monin ; le colonel de Rochas, administrateur de l'École polytechnique ; Louis Vignon maître des requêtes au conseil d'Etat ; R. Poincaré docteur en droit, député de la Meuse ; Martineau, député de Paris ; Arsène Houssaye ; Anatole France ; Bartholdi, sculpteur ; A. Bernard, inspecteur des chemins de fer de l'Algérie ; Jean Kolowski, ingénieur du chemin de fer du Nord ; Louis Gobron, licencié en droit, rédacteur au ministère de l'Instruction publique ; Jules Cohen, actuaire à la Compagnie d'assurances la Confiance ; Dietsch, professeur de chimie ; Emile Rivière, docteur en médecine, lauréat de l'Institut.

Cette Encyclopédie comprend la nomenclature complète de tous les mots, leur étymologie et leur définition, la solution de difficultés grammaticales, etc. ; on y trouve des articles complets sur tous les mots qui appartiennent aux sciences, aux arts, aux lettres, à l'industrie, à la médecine, à l'histoire, à la géographie, à la biographie des hommes célèbres de tous les temps, de tous les pays, à l'exception des vivants etc., etc. — Des gravures explicatives au nombre de plus de 20,000 ajoutent encore à l'intérêt que présente cette œuvre considérable, et aucun effort n'a été négligé pour la rendre digne de son but : offrir à ceux qui le désirent une Encyclopédie tout à fait populaire et au niveau précis de l'état actuel des connaissances humaines.

Le Dictionnaire Encyclopédique universel, illustré, formera plus de 800 livraisons. Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine

et une série à 50 centimes (cinq livraisons sous couverture) chaque quinzaine.

On peut souscrire à l'ouvrage complet reçu franco à l'apparition de chaque série, en adressant de suite cinq francs et en continuant d'adresser la même somme chaque semestre à l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine.

Envoi franco de la première livraison gratuite, où sont indiquées les conditions spéciales de souscription, conditions des plus favorables et des plus avantageuses, si l'on considère l'importance d'un tel ouvrage.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau de Journal.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n^o 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage à Rocamadour

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Roc-Amadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1^{er} Mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % en 1^{re} classe, de 35 % en 2^e classe et de 30 % en 3^e classe sur le double des billets simples.

Aux gares d'Orléans de moins de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, les trains 16 et 21 s'arrêteront à la station de Roc-Amadour.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :
1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laurière pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :
1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;
2^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :
1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);
2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

| GARES de départ | PRIX DES BILLETS | | |
|-----------------|--|--|--|
| | ITINÉRAIRE A 1 ^{re} cl. 2 ^e cl. | ITINÉRAIRE B 1 ^{re} cl. 2 ^e cl. | ITINÉRAIRE C 1 ^{re} cl. 2 ^e cl. |
| Paris..... | 98 f. 73 f. | 120 f. 90 f. | » f. » f. |
| Orléans... | 86 64 | 108 81 | » » |
| Blois..... | 86 64 | 108 81 | » » |
| Tours..... | 91 68 | 113 85 | » » |
| Le Mans... | 103 77 | 123 94 | » » |
| Angers... | 103 77 | 123 94 | » » |
| Nantes... | 113 87 | 133 104 | » » |
| Poitiers.. | 91 68 | » » | 91 68 |
| Angoulême | 91 68 | » » | 86 64 |
| Périgueux. | 86 64 | » » | 81 60 |
| Bordeaux.. | 98 73 | » » | 98 73 |
| Agen..... | 98 73 | » » | 91 68 |
| Montauban | 98 73 | » » | 86 64 |
| Toulouse.. | 103 77 | » » | 91 68 |

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n^o 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soléil.

Echarpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoultié.

PRIX MODÉRÉS

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupirey de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis. Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE de Saint-Julien de Jordanne (Cantal)

Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris). 0^f 30 La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

GUERISON
Certains et Radicaux de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÈME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} Juillet 1893)

De Paris à Toulouse

| | 17 | 5 | 21 | 35 | 1125 |
|-------------------------|---|---|------------------------------------|--|-----------------------|
| | OMNIBUS 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes | EXPRESS 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes | EXPRESS 1 ^{re} classe. | DIRECT 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes | OMNIBUS |
| PARIS..... | départ. 3 ^h 10s. | 9 ^h mat | 7 ^h 50s. | 11 soir. | — |
| BRIVE..... | arrivée. 6 40 | 6 20 | 5 7 | midi 32 | 7 ^h 5 soir |
| | départ. 6 50 | 6 46 | 5 14 | 1 10 | 8 3 |
| SOULLAC..... | arrivée. 7 48 | 7 27 | 5 55 | 2 8 | 8 11 |
| | départ. 7 53 | 7 30 | 5 58 | 2 14 | 8 18 |
| CAZOULÈS..... | arrivée. 8 2 | — | — | 2 21 | 8 21 |
| | départ. 8 15 | — | — | 2 28 | 8 34 |
| Lamothe-Fénélon..... | 8 25 | — | — | 2 35 | 8 44 |
| Nozac..... | 8 39 | 8 » | 6 26 | 3 » | 8 58 |
| GOURDON..... | 8 49 | — | — | 3 10 | 9 8 |
| Saint-Clair..... | 9 1 | — | — | 3 22 | 9 20 |
| Dégagnac..... | 9 12 | — | — | 3 33 | 9 31 |
| Thédirac-Peyrilles..... | 9 23 | — | — | 3 45 | 9 43 |
| Saint-Denis-Catus..... | 9 32 | — | — | 3 54 | 9 52 |
| Espère..... | arrivée. 9 43 | 8 41 | 7 7 | 4 5 | 10 3 soir |
| | départ. 9 58 | 8 47 | 7 12 | 4 20 | 7 30 |
| CAHORS..... | 10 8 | — | — | 4 31 | 7 42 |
| Sept-Ponts..... | 10 22 | — | — | 4 47 | 8 » |
| Cieurac..... | 10 29 | — | — | 4 56 | 8 9 |
| Lalbenque..... | 11 2 | 9 31 | 7 54 | 5 31 | 8 45 |
| Caussade..... | 11 37 | 9 58 | 8 20 | 6 11 | 9 28 |
| MONTAUBAN.. | arrivée. 11 h. 49 | 10 23 | 8 26 | 6 25 | — |
| | départ. 11 h. 39 | 11 10s. | 9 14 | 7 55 | — |
| TOULOUSE..... | arrivée. midi 39 | — | — | — | — |

De Toulouse à Paris

| | 16 | 1140 | 26 | 1126 | 1136 | 40 |
|-------------------------|------------------------------------|---------|---|---------|-------------------|--------------------|
| | EXPRESS 1 ^{re} classe. | OMNIBUS | EXPRESS 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o classes | OMNIBUS | OMNIBUS | OMNIBUS |
| TOULOUSE..... | départ. 2 ^h 25 | — | 5 ^h 50 | — | 9 ^h 25 | 6 ^h mat |
| MONTAUBAN.. | arrivée. 3 14 | — | 7 10 | — | 10 40 | 7 15 |
| | départ. 3 24 | 4 15 | 7 30 | — | 10 50 | 7 30 |
| Caussade..... | 3 49 | 4 56 | 7 58 | — | 11 31 | 8 11 |
| Lalbenque..... | — | 5 38 | — | — | 11 13 | 8 54 |
| Cieurac..... | — | 5 46 | — | — | 11 21 | 9 2 |
| Sept-Ponts..... | — | 5 58 | — | — | 11 33 | 9 14 |
| CAHORS..... | arrivée. 4 32 | 6 6 | 8 46 | — | 11 41 | 9 22 |
| | départ. 4 38 | 6 30 | 8 54 | 6 5 | — | 9 30 |
| Espère..... | — | 6 45 | — | 6 20 | — | 9 44 |
| Saint-Denis-Catus..... | — | 6 59 | — | 6 33 | — | 9 57 |
| Thédirac-Peyrilles..... | — | 7 14 | — | 6 48 | — | 10 11 |
| Dégagnac..... | — | 7 23 | — | 6 57 | — | 10 20 |
| Saint-Clair..... | — | 7 33 | — | 7 6 | — | 10 29 |
| GOURDON..... | 5 23 | 7 49 | 9 42 | 7 23 | — | 10 43 |
| Nozac..... | — | 7 58 | — | 7 32 | — | 10 52 |
| Lamothe-Fénélon..... | — | 8 7 | — | 7 42 | — | 11 1 |
| CAZOULÈS.... | arrivée. — | 8 16 | — | 7 52 | — | 11 10 |
| | départ. — | 8 18 | — | 7 54 | — | 11 12 |
| SOULLAC..... | arrivée. 5 47 | 8 25 | 10 6 | 8 2 | — | 11 19 |
| | départ. 5 50 | 8 31 | 10 9 | 8 9 | — | 11 25 |
| BRIVE..... | arrivée. 6 32 | 9 37s. | 10 53 | 9 17m. | — | 11 27 |
| | départ. 7 » | — | 11 3 | — | — | 11 55 |
| PARIS..... | arrivée. 4 37 | — | 10 21 | — | — | 11 38 |

De CAHORS à LIBOS

| | Omnibus. | Poste. | Omnibus |
|---------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| CAHORS. — D. | 6 ^h 40 | 12 ^h 50 | 6 ^h 15 |
| Mercuès..... | 6 54 | 1 4 | 6 27 |
| Arrêt Donelle | 7 5 | 1 15 | 6 31 |
| Parnac..... | 7 5 | 1 15 | 6 38 |
| Luzech..... | 7 14 | 1 22 | 6 45 |
| Castelfranc.. | 7 24 | 1 35 | 6 57 |
| Arr ^t Prayssac | 7 27 | » » | 7 » |
| Puy-l'Évêque.. | 7 36 | 1 46 | 7 8 |
| Duravel..... | 7 43 | 1 54 | 7 15 |
| Soturac-Touzac | 7 51 | 2 3 | 7 23 |
| Fumel..... | 8 » | 2 13 | 7 32 |
| LIBOS. — A. | 8 6 | 2 19 | 7 38 |
| BORDEAUX. — | 3 51 | 8 11 m | 4 45 |
| PARIS. — Ar. | 11 36 | 4 37 | 10 21 |

De LIBOS à CAHORS

| | Poste. | Omnibus. | Omnibus |
|---------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| PARIS. — D. | 7 ^h 50s. | 11 ^h » | 7 ^h 38 m |
| BORDEAUX. — | » » | 6 10 | 3 34 |
| LIBOS. — D. | 8 20 | 3 30 | 9 10 |
| Fumel..... | 8 35 | 3 57 | 9 16 |
| Soturac-Touzac | 8 45 | 3 49 | 9 26 |
| Duravel..... | 8 52 | 3 58 | 9 33 |
| Puy-l'Évêque.. | 8 59 | 4 7 | 9 40 |
| Arr ^t Prayssac | 9 6 | » » | 9 47 |
| Castelfranc.. | 9 11 | 4 23 | 9 53 |
| Luzech..... | 9 22 | 4 36 | 10 3 |
| Parnac..... | 9 31 | 4 46 | 10 11 |
| Arrêt Donelle | 9 36 | » » | 10 16 |
| Mercuès..... | 9 41 | 4 57 | 10 21 |
| CAHORS. — A. | 9 53 | 5 15 | 10 37 |

De CAHORS à CAPDENAC

| | Omnibus. | Omnibus. | Omnibus |
|-----------------|-------------------|----------|-------------------|
| CAHORS. — D. | 7 ^h 45 | 11 20 | 5 ^h 20 |
| Cabessut, halte | 7 54 | 1 38 | 5 30 |
| Arcambal..... | 8 4 | 1 49 | 5 42 |
| Vers..... | 8 12 | 1 58 | 5 50 |
| Saint-Géry..... | 8 20 | 2 6 | 5 57 |
| Gonduché..... | 8 32 | 2 19 | 6 9 |
| St-Cirq, halte. | 8 38 | 2 26 | 6 15 |
| St-Martin-Lab. | 8 48 | 2 36 | 6 24 |
| Calvignac, hal. | 8 55 | 2 44 | 6 31 |
| Cajarc..... | 9 8 | 2 57 | 6 44 |
| Monbrun, hal. | 9 18 | 3 8 | 6 54 |
| Toirac..... | 9 27 | 3 18 | 7 3 |
| Lamadoleine.. | 9 40 | 3 31 | 7 15 |
| CAPDENAC. A. | 9 52 | 3 44 | 7 27 |

De CAPDENAC à CAHORS

| | [Omnibus] | Omnibus. | Omnibus |
|-----------------|-----------|----------|-------------------|
| CAPDENAC. D. | 7 47 | 11 10 | 5 ^h 23 |
| Lamadoleine.. | 7 59 | 11 22 | 5 35 |
| Toirac..... | 8 10 | 11 34 | 5 46 |
| Monbrun, hal. | 8 18 | 11 43 | 5 54 |
| Cajarc..... | 8 30 | 11 55 | 6 5 |
| Calvignac, hal. | 8 40 | 12 6 | 6 15 |
| St-Martin-Lab. | 8 49 | 12 14 | 6 25 |
| St-Cirq, halte. | 8 57 | 12 23 | 6 33 |
| Gonduché..... | 9 3 | 12 30 | 6 39 |
| Saint-Géry..... | 9 18 | 12 45 | 6 58 |
| Vers..... | 9 23 | 12 51 | 7 6 |
| Arcambal..... | 9 31 | 1 0 | 7 6 |
| Cabessut,halte. | 9 41 | 1 11 | 7 16 |
| CAHORS. — A. | 9 49 | 1 19 | 7 24 |

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

Peinture Vitrerie Faux bois Marbre ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints en tous genres Encadrement **Henri SÉGUY** Rue du Lycée, n^o 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

ON DEMANDE

pour une Société de Prévoyance, des agents généraux bien posés pour chaque arrondissement non pourvu. Indemnité mensuelle 175 francs, et remises sur affaires. Situations analogues pour agents cantonaux. Ecrire avec références à M de Montbressac, directeur, 5, rue St-Joseph, Paris.